



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi
**MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE ET DES
PRODUCTIONS ANIMALES**



LETTRÉ DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE 2017-2021

Décembre 2016

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION.....	5
1. CONTEXTE	7
2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR.....	8
2.1. Atouts du secteur	8
2.2. Contraintes de l'élevage	13
2.3. Résultats du secteur	22
2.4 Opportunités et menaces sur le secteur.....	23
2.5. Enjeux et défis du secteur	23
3. CADRE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT	24
3.1. Vision.....	24
3.2. Valeurs.....	24
3.3. Mission	25
3.4. Objectifs, stratégies et résultats escomptés.....	25
4. PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LPDE	26
4.1. Modalités de la mise en œuvre	26
4.2. Rôles et responsabilités des acteurs.....	33
5. CADRE DE SUIVI-EVALUATION.....	34
ANNEXES	35

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCAR	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APE	Accords de Partenariat Economique
APIX	Agence pour la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux
ASUFOR	Association des Usagers des Forages
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BFPE	Bureau de la Formation Professionnelle en Elevage
BID	Banque Islamique de Développement
CAR	Conseil Agricole et Rural
CASE	Cadre harmonisé de suivi - évaluation
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	Cellule d'Etude et de Planification
CIMEL	Centre d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage
CLM	Cellule de lutte contre la Malnutrition
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurances Agricoles du Sénégal
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNCR	Conseil National de Concentration et coopération de Ruraux
CNFTEIA	Centre National de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries Animales
DAOA	Denrées Alimentaires et d'Origine Animale
DDE	Direction du Développement des Equidés
DIA	Direction des Industries animales
DIREL	Direction de l'Elevage
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSV	Direction des Services vétérinaires
ECOWAP	Politique Agricole de la CEDEAO
EISMV	Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNDASP	Fonds national de développement agrosylvopastoral
FONSTAB	Fonds d'Appui à la Stabulation
GAR	Gestion axée sur les résultats
GIE	Groupement d'intérêt économique
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
ISFAR	Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
LNERV	Laboratoire National de l'Elevage et de Recherches vétérinaires
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale

SIGLES ET ABREVIATIONS (Suite)

LPSD	Lettre de Politique sectorielle de développement
MEPA	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODVS	Ordre des Docteurs vétérinaires du Sénégal
OIE	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPE	Organisation professionnelle en Elevage
PADAER	Projet d'appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural
PADV	Projet d'Aménagement et de Développement Villageois
PAPEL	Projet d'Appui à l'Elevage
PAPF	Projet d'Auto Promotion Pastorale dans le Ferlo
PARC	Campagne Panafricaine de lutte contre la Peste Bovine
PASA	Programme d'ajustement sectoriel de l'agriculture
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PDESOC	Projet de Développement de l'Elevage au Sénégal Oriental et en Haute Casamance
PGIES	Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes du Sénégal
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
POAS	Plan d'Aménagement et d'Occupation des Sols
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PRAST	
PRODAM	Projet de Développement Agricole de Matam
PROGEBE	Projet de Gestion durable du Bétail ruminant endémique
PSAOP	Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSIA	Programme Spécial d'Insémination Artificielle
PSP	Projet de Sécurisation de l'Elevage Pastoral dans la région de Matam
PTA	Programme de travail annuel
RNA	Recensement Général de l'Agriculture
RSI	Règlement sanitaire international
SFD	Services Financiers Décentralisés
SIGEL	Système d'Information et de Gestion de l'Elevage
SNSE	Système National de Surveillance Epidémiologique
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
STD	Services Techniques Décentralisés
TCI	Taxe Conjoncturelle à l'Importation
TDP	Taxe Dégressive de Protection
TEC	Tarif Extérieur Commun
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

La dernière Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE), qui a été inspirée par le Programme d'ajustement sectoriel de l'agriculture (PASA), a été adoptée en 1999. Cette LPDE était appelée à évoluer, suite à la promulgation, le 4 juin 2004, de la Loi d'Orientation Agrosylvopastorale (LOASP).

La LOASP, qui décline la vision à long terme (20 ans) du développement agrosylvopastoral du Sénégal, dispose, en effet, en son article 43, que « l'Etat, en concertation avec les collectivités locales et les organisations de producteurs concernées, définit et met en œuvre un Plan National de Développement de l'Elevage ». Le PNDE reste ainsi le cadre de référence pour les interventions en direction du développement de l'élevage au Sénégal et de mise en cohérence des différentes initiatives qui se développent au sein du secteur.

La formulation du PNDE a été réalisée suivant un processus participatif et inclusif qui a été enclenchée en juillet 2006, avec l'organisation d'un atelier de lancement. A la suite de cet atelier, les cadres de concertation aux différents niveaux ont été définis et un Comité de Pilotage du processus de formulation du plan mis en place. Un consultant a ensuite été recruté, pour faciliter les concertations à la base (niveau communauté rurale et arrondissement), dans toutes les régions.

Après une phase préparatoire, qui a consisté en (i) un partage de la méthodologie de formulation avec le comité de pilotage, (ii) l'information des acteurs à la base, (iii) la négociation des calendriers et (iv) la mobilisation sociale, les concertations à la base ont effectivement démarré en novembre 2006 dans les différentes régions, pour finir en mai 2007. Elles ont été sanctionnées par un rapport qui a été élaboré avec des propositions d'esquisses de plans d'actions régionaux de l'élevage (PARE). Ces PARE ont ensuite fait l'objet d'ateliers régionaux de validation, avec l'appui de partenaires techniques et financiers.

Sur la base des PARE, des orientations stratégiques ont été définies et le projet de PNDE rédigé. Le document de PNDE a fait l'objet d'un atelier national de validation technique en juin 2011 et a été approuvé en septembre 2011 par le Comité de pilotage. Après sa validation technique, l'étape suivante était de faire passer le document en Conseil des Ministres, pour sa validation officielle. Entretemps, une alternance démocratique est survenue et le régime actuel mis en place.

Pour prendre en compte les changements politiques majeurs annoncés dans son programme « Yoonu Yokkuté ou Laawol Bamtaaré », le Président de la République avait décidé de l'actualisation du Document de politique économique et sociale (DPES). Ce travail a conduit à la mise en place, en novembre 2012, de la Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES).

Suite à ces évolutions, il était apparu nécessaire de procéder à une relecture du document de PNDE, en vue de l'adapter aux nouvelles orientations politiques. C'était aussi l'occasion d'élargir les concertations aux acteurs qui n'avaient pas eu l'opportunité de participer à la formulation du PNDE. Dans cette perspective, le Ministère de l'Elevage a organisé, le 21 janvier 2013, un atelier national au terme duquel un comité a été mis en place pour finaliser le document, sur la base des observations, suggestions et recommandations issues de l'atelier. Le PNDE actualisé a été présenté et validé en Conseil des Ministres, le 4 juillet 2013.

Au moment où le Ministère de l'Elevage s'attelait à l'édition du document, en vue de sa diffusion à large échelle, le Plan Sénégal Emergent (PSE) a été mis en place. Dans ce nouveau document de référence de la politique économique et sociale, qui a été adopté en février 2014, des orientations stratégiques nouvelles ont été définies pour le secteur de l'élevage.

L'avènement du PSE intervenait aussi, par ailleurs, dans un contexte marqué par la nouvelle directive relative aux lois de finances prise en 2009 par l'UEMOA, qui introduisait des innovations induisant de profonds changements dans la pratique, avec notamment l'introduction de nouveaux outils, dont les budgets-programmes.

Le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales a entrepris alors d'actualiser le document de PNDE, pour créer les meilleures conditions de réalisation des objectifs du PSE, en tenant compte des innovations introduites en matière de gestion budgétaire, qui ont nécessairement une incidence sur la mise en œuvre du Plan. Le Ministère a été appuyé dans cet exercice par le Bureau interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA).

Le travail d'actualisation a été fait dans le courant du premier semestre de l'année 2016, avec l'appui d'un consultant facilitateur recruté par l'UA-BIRA. Il a été supervisé par un comité technique présidé par le Coordonnateur de la Cellule des Etudes et de la Planification (CEP) et comprenant des représentants d'organisations socioprofessionnelles, des sous-grappes de la Grappe « Elevage : productions et industries animales », des Ministères techniques concernés, du Coordonnateur de la Grappe « Elevage : productions et industries animales », d'institutions de formation, des directions techniques du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA) et de personnes-ressources pouvant apporter une valeur ajoutée à l'exercice.

La présente Lettre de politique de développement du secteur de l'élevage (LPDE), qui porte sur la période 2017-2021, a été formulée sur la base du PNDE. Le document aborde, dans un premier chapitre, le contexte de l'élevage aux plans mondial, régional et national. Il présente dans un deuxième chapitre, la situation détaillée du secteur au Sénégal suivant une analyse AFOM et dans un troisième chapitre, le cadre stratégique de développement de l'élevage, dans lequel la vision, les valeurs, la mission et les axes stratégiques sont précisés. Enfin, les modalités de mise en œuvre et le cadre de suivi-évaluation de la LPDE sont déclinés, respectivement, dans un quatrième et un cinquième chapitre.

1. CONTEXTE

Le principal défi mondial est d'assurer de manière durable une nourriture suffisante d'une population estimée en 2050, à plus de 9,55¹ milliards de personnes. Pour relever ce défi, les élevages auront tendance à s'intensifier et à se spécialiser. Les perspectives internationales pour 2050 tablent sur le doublement² des productions animales, localisées surtout dans les « pays du Sud ». Or, l'année 2015 a été marquée par une évolution de taille sur les accords mondiaux sur le climat, avec l'engagement commun³ des pays à agir face aux changements climatiques. Dans cette perspective, il s'agira pour les systèmes de production agricole d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations, tout en préservant les ressources naturelles et en garantissant une émission moindre de Gaz à effet de serre. Ces défis ont poussé, au demeurant, les pays à intégrer dans les objectifs de développement durable (ODD), l'objectif « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

Pour l'Afrique subsaharienne, où la malnutrition est récurrente et où la prévalence de la sous-alimentation est la plus élevée dans le monde, 23,2%⁴, soit près d'une personne sur 4, le défi est particulièrement immense. Les autorités publiques se doivent, non seulement de garantir aux populations concernées un approvisionnement en denrées alimentaires de qualité et en quantité suffisante, mais aussi d'assurer, à chaque ménage, les moyens nécessaires pour y accéder.

L'élevage en Afrique contribue pour 30 à 50% au PIB agricole et a été reconnu comme ayant le potentiel de générer à la fois une croissance fondée sur l'agriculture et sur la transformation socioéconomique⁵. Une stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique (LIDES), pour la période 2015 à 2035, a ainsi été élaborée, afin de relever les nombreux défis qui se posent à l'élevage africain en termes de sécurité alimentaire, de nutrition, de durabilité et de contribution à la croissance économique.

Au plan national, le contexte reste marqué par la mise en place en février 2014 d'un nouveau modèle de développement économique et social dénommé « Plan Sénégal Emergent (PSE) », avec comme ambition de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain. Le développement de l'Agriculture (y compris élevage, pêche, aquaculture et industrie agroalimentaire) est considéré comme prioritaire dans ce nouveau référentiel, compte tenu de son potentiel pour la transformation de la structure de l'économie.

L'élevage reste, en effet, un secteur important de l'économie sénégalaise, de par sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et à la création de richesses. Il a contribué en moyenne pour 28,5% et 4,3%, respectivement, à la Valeur ajoutée du secteur primaire et au PIB. L'élevage est pratiqué par 29,5% des ménages sénégalais, soit 476 668 ménages⁶, auxquels il offre de grandes opportunités en termes de revenus, d'emplois et de renforcement de la résilience face aux différents chocs et crises.

¹ Estimations des Nations Unis-Révision 2012

² Cécile Poulain, Institut National de Recherche Agricole (INRA), 2013

³ Conférence des Parties (COP 21) tenue en 2015, lors de laquelle un accord international sur le climat, applicable à tous les pays, a été validé par tous les pays participants, fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100

⁴ FAO, L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015

⁵ Telle qu'envisagée dans la Déclaration de Malabo de juin 2014 sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance, qui fait partie du cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine

⁶ Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE), 2013

Parmi les branches d'activités de l'Agriculture, celles relatives à l'élevage ont l'incidence la plus importante sur la réduction de la pauvreté et la création de richesses⁷. La place de l'élevage en milieu rural est encore plus déterminante, avec 47%⁸ des ménages ruraux qui exercent une activité d'élevage leur permettant de disposer de protéines et autres nutriments d'origine animale supplémentaires, mais également de revenus plus importants contribuant à couvrir les dépenses liées notamment à la santé et à l'éducation. L'élevage joue également un rôle d'appui important aux systèmes mixtes agriculture-élevage.

Le PSE a défini ainsi, dans le domaine de l'élevage, des objectifs stratégiques qui, d'une manière générale, visent à améliorer la compétitivité durable du secteur. Pour assurer la relance des filières de production et des industries animales, une approche intégrée favorisant le développement des chaînes de valeur a été retenue.

Le développement accéléré des filières animales devra s'appuyer sur (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales, (ii) la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage, (iii) le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits animaux, avec une meilleure intégration dans la filière industrielle et (iv) l'amélioration de la structuration des segments industriels et familiaux des filières lait local, bétail-viande, aviculture et cuirs et peaux.

2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

2.1. Atouts du secteur

Les atouts de l'élevage sénégalais sont relativement nombreux et de diverse nature.

- ☞ **Une volonté politique de développer le secteur.** Cette volonté est exprimée régulièrement, depuis 2000, dans les différents documents de politique et de stratégies de développement (DSRP, PDES, SNDES, NISDEL, CDSMT), avec un accent encore plus marqué dans le Plan Sénégal Emergent, qui a retenu l'élevage parmi les secteurs prioritaires. La volonté politique s'est manifestée aussi par l'érection d'un département ministériel pleinement dédié au secteur.
- ☞ **Un cheptel ruminant relativement important et varié.** Le Sénégal compte un effectif estimé à environ 15,09⁹ millions de ruminants composés de races locales et exotiques, de sujets métissés et de races pures bien adaptés aux conditions d'élevage traditionnel et/ou moderne dans leur zone d'exploitation. Les races locales ont de bonnes aptitudes bouchères, alors que les races exotiques et les sujets métissés sont introduits généralement pour augmenter la production laitière.
- ☞ **Une marge considérable de progression de la productivité des élevages.** La faible utilisation des résultats de la recherche en matière d'innovations techniques et technologiques, laisse de réelles possibilités d'augmenter la productivité des races locales.

⁷ Document de Plan National d'Investissement Agricole (2011-2015) du Sénégal, 2011

⁸ RGPHAE, 2013

⁹ Statistiques 2015

- ☞ **Une demande importante en produits animaux.** L'existence d'un marché potentiel urbain et rural, compte tenu des besoins énormes des populations en protéines d'origine animale, est la principale base de la forte demande en produits animaux : viande, lait, œufs, cuirs, miel et cires, etc. Egalement, des opportunités d'exportation vers le marché UEMOA ou hors de l'Union existent pour le bétail sur pied (bovins, ovins, caprins, équins, asins), les cuirs et peaux, la viande porcine et le miel.
- ☞ **Un secteur clé dans l'amélioration de la situation nutritionnelle du Sénégal.** Les carences en micronutriments font partie des problèmes nutritionnels les plus importants du Sénégal. En effet, l'anémie demeure un problème de santé publique chez les enfants de moins de 5 ans, avec en 2015, 66%¹⁰ d'entre eux touchés par la maladie. Quant à la carence en vitamine A, elle touche 17,1% des enfants de 12 à 59 mois et 1,9% des femmes en âge de procréer (14,2% des femmes en âge de procréer ont des réserves faibles en vitamine A)¹¹. Pour la carence en Zinc, elle constitue un problème de santé publique sévère, avec 58% des femmes et 42,8% des enfants qui sont touchés¹².

Dans un tel contexte, les produits animaux revêtent une importance cruciale, eu égard au rôle qu'ils peuvent jouer dans la résolution de ces problèmes. Ils constituent, en effet, d'importantes sources de micronutriments et permettent ainsi de lutter contre les carences en fer et en zinc et contre le retard de croissance. Ils augmentent, par ailleurs, la valeur énergétique des aliments de suppléments destinés aux enfants. Ce qui justifie la place centrale de l'élevage dans la Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN).

- ☞ **Une situation sanitaire du cheptel relativement sous contrôle.** Au plan sanitaire, le Sénégal a obtenu le statut de pays indemne de peste bovine depuis 2005. L'Etat met des ressources pour la gestion de la santé animale à travers le Programme de renforcement de la protection zoosanitaire financé sur le Budget consolidé d'investissement, complétées par les apports de projets et programmes.

Ainsi, chaque année des campagnes régulières de vaccination de masse du cheptel sont conduites à l'échelle nationale à côté des vaccinations ciblées réalisées sur la base des besoins spécifiques des différentes localités.

Par ailleurs, le Système national de surveillance épidémiologique des maladies animales permet de disposer d'un rapportage assez satisfaisant et d'une base de données sanitaire, outils importants d'aide à la décision politique et technique. De plus, le bon maillage du territoire par le service public et les vétérinaires privés assure un accès correct des éleveurs aux services vétérinaires.

Enfin, sur demande du Sénégal, l'OIE a effectué du 12 au 25 novembre 2016, une mission d'évaluation des performances des Services Vétérinaires. A cette occasion, les quatre composantes fondamentales sur le Code sanitaire des animaux terrestres de l'OIE ont été passées en revue : (i) ressources humaines et leur qualité, (ii) capacités des Services vétérinaires à remplir la totalité de leurs missions, (iii) relations des Services vétérinaires

¹⁰ Enquête EDS 2015

¹¹ Comité Sénégalais pour la Fortification en Micronutriments (COSFAM), 2010

¹² COSFAM 2010

avec les autres partenaires et (iv) capacité des Services vétérinaires à appuyer l'accès au marché entre leur pays et les pays voisins ou lointains.

La Mission a noté une progression par rapport à l'évaluation de 2008 sur la santé animale, une mobilisation significative de l'Etat et une dynamique positive dans beaucoup de domaines. Elle a toutefois souligné la nécessité d'assurer une meilleure prise en charge de la Santé publique vétérinaire.

- ☞ **Une sécurisation des activités d'élevage favorable au développement du secteur.** L'Etat du Sénégal, à travers la LOASP, exprime fondamentalement sa volonté politique d'assurer et de développer durablement les productions végétales et animales, afin de réaliser la sécurité alimentaire, voire la souveraineté alimentaire nationale. Avec la réforme foncière que prévoit la LOASP, qui reconnaît l'élevage comme une forme de mise en valeur de la terre, le secteur trouve là une opportunité majeure pour son développement. Un projet de code pastoral a été élaboré et son adoption devrait permettre entre autres une plus grande sécurisation de l'espace pastoral. Par ailleurs, l'Etat s'est engagé également à sécuriser le cheptel, notamment la lutte contre le vol du bétail et son corollaire les abattages clandestins par, entre autres, le renforcement des mesures coercitives contre ce fléau.
- ☞ **Une forte présence des organisations de producteurs.** Il existe une multitude d'organisations de producteurs regroupées au sein de cadres de concertations (départemental, régional et national) permettant une proximité avec les services techniques, ainsi que des échanges pour privilégier l'intérêt général dans la mise en œuvre des programmes. Bien structurées et renforcées en capacités, ces organisations pourraient valablement porter et soutenir la promotion des différentes filières animales. Dans le cadre de la consolidation des chaînes de valeurs animales, des interprofessions commencent à se mettre en place. L'interprofession avicole a déjà vu le jour et le processus de mise en place des interprofessions du lait de la viande, des équidés, des cuirs et peaux est en cours.
- ☞ **Un environnement favorable à l'investissement privé.** Il y a un intérêt grandissant des promoteurs privés pour les chaînes de valeur « produits animaux », notamment le lait, les produits avicoles, la viande rouge. En effet, la Formation Brute de Capital Fixe privée du secteur de l'Elevage est passée de 800 à 1 421¹³ milliards de FCFA entre 2005 et 2014, soit une hausse de 78%. Cette tendance devrait se renforcer au regard de l'ambition du PSE qui est de faire du Sénégal, un pays attractif aux investissements. Dans cette perspective, l'APIX offre de nombreux services dont la mise à disposition permanente d'informations économiques, commerciales et technologiques, l'accueil et l'accompagnement des investisseurs à toutes les étapes de l'investissement, l'assistance à l'investisseur pour les formalités d'immatriculation et d'obtention des diverses autorisations administratives, l'orientation vers les structures de financement et la recherche de partenariat, la résolution de problèmes administratifs.
- ☞ **L'émergence d'un mécanisme de financement plus favorable à l'élevage et la promotion de l'assurance pastorale.** Le partenariat développé entre le MEPA et la CNCAS à travers le FONSTAB ; a permis d'offrir des conditions de crédit nettement plus favorables à des projets d'élevage (apport personnel 10%, taux d'intérêt 5,5% pour le fonds de roulement et 3% pour l'investissement). Le Fonds d'appui au développement du secteur rural (FADSR), qui a été mis en place tout dernièrement, offre également une autre opportunité de financement des activités d'élevage.

¹³ Source Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

Le Fonds national de développement agrosylvopastoral (FNDASP), qui a été mis en place¹⁴ en application de la LOASP, devrait aussi contribuer à développer les activités d'élevage. Ce fonds lancé effectivement en 2014, est destiné au financement des activités ci-après : le conseil agrosylvopastoral, la formation des producteurs, l'appui institutionnel aux organisations de producteurs et la recherche agrosylvopastorale et halieutique. Par ailleurs, l'Etat Sénégalais, en partenariat avec le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA), a mis en place, en 2013, un fonds destiné à faciliter l'accès des femmes intervenant dans les filières agricoles à un crédit adapté.

On peut aussi citer le FONGIP, le FONSIS et la BNDE, mis en place dans le cadre du PSE, qui devraient offrir de nouvelles opportunités au secteur. Enfin, la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS), qui a été également créée en application de la LOASP, concourt à renforcer notamment la résilience des pasteurs et agropasteurs, à travers la mise en œuvre d'un système d'assurance bétail. La mise en place d'un mécanisme d'assurance indiciaire contre le risque climatique (ARC) permettra de détecter à temps les situations de sécheresse massive et d'intervenir dans les zones vulnérables dans un délai bien défini.

☞ **Un bon maillage du pays par les services d'élevage.** Le dispositif du MEPA est l'un des plus décentralisés des services d'appui au monde rural (5 Directions nationales, 14 services régionaux, 45 services départementaux et 256 postes vétérinaires basés au niveau des Communes). Il faut également considérer, en sus, la présence d'une centaine de praticiens installés en clientèle privée (Agents techniques d'Elevage, des Ingénieurs des Travaux d'Elevage et Docteurs vétérinaires). Ce dispositif s'appuie également sur un large réseau d'auxiliaires qui constituent de véritables relais entre les techniciens et les éleveurs.

☞ **L'existence d'institutions de recherches vétérinaires et zootechniques.** L'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) est une institution de référence, aussi bien dans le domaine de la zootechnie que de la santé animale, au regard des résultats de recherche importants qu'il a générés. Son laboratoire (Laboratoire National de l'Elevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV)) reste une référence en Afrique de l'Ouest, notamment dans le domaine de la production de vaccins et du diagnostic des maladies animales. Il est à noter également, dans le cadre de l'application de la LOASP, la mise en place d'un Système National de Recherche Agrosylvopastorale (SNRASP). Placé sous la responsabilité conjointe de l'Etat et des organisations professionnelles agricoles, le SNRASP regroupe l'ISRA, l'ITA et d'autres institutions scientifiques et universitaires nationales et internationales compétentes.

¹⁴ Par le décret N° 2007-1146 du 04 octobre 2007

☞ **Une offre d'enseignements en sciences animales et médecine vétérinaire de qualité.**

Le Sénégal abrite un nombre important de structures d'enseignement supérieur impliquées dans la recherche vétérinaire et zootechnique et assurant la formation de cadres supérieurs, de cadres intermédiaires et d'agents de base¹⁵. L'existant devrait être renforcé en perspective par de nouvelles institutions en cours de réalisation dans le cadre du PSE (Université du Sine-Saloum de Kaffrine). En complément de l'offre de formation formelle, le MEPA a initié l'implantation de Centres d'impulsion pour la modernisation de l'élevage (CIMEL), qui sont voués à la formation des acteurs dans les domaines de la production animale et de la transformation des produits animaux.

2.2. Contraintes de l'élevage

☞ **Une faible productivité et un manque de compétitivité des élevages.** Malgré les efforts consentis par l'Etat sur ressources propres et avec l'appui financier des partenaires au développement, la production locale n'arrive pas encore à couvrir la demande nationale, du fait de la faible productivité de l'élevage.

Ainsi, pour la filière lait, elle n'a pu suppléer jusqu'ici les importations, du fait des surcoûts liés à la collecte, en rapport avec l'atomisation de la production. Les transformateurs, industriels comme artisanaux, ont recours en conséquence au lait en poudre importé, nettement moins coûteux.

Pour la filière bétail-viande, le recours à l'importation de bovins sur pied du Mali et de la Mauritanie pendant une bonne période de l'année, pour approvisionner notamment Dakar, reste également une constante. Pour la fête de Tabaski (Aïd el Kebir), la satisfaction en moutons dépend aussi largement des importations à partir de ces pays.

Pour la filière avicole, elle connaît un essor important depuis l'interdiction des importations en 2005 de certaines catégories de volailles, de découpes de volailles et de matériels avicoles usagés suite à la menace de la grippe aviaire. Mais, malgré la mise en place d'une interprofession, elle résisterait difficilement, dans le court terme, à une réouverture des frontières.

En ce qui concerne la filière des cuirs et peaux, sa faible réponse à l'exigence de qualité des pays importateurs explique qu'elle n'arrive pas encore à réaliser des performances en termes d'exportations. A l'origine de cette situation, les contraintes que connaît la filière qui trouvent leur fondement dans l'inadéquation du cadre institutionnel et juridique (qui est réglée maintenant avec le décret 2016-1082 du 03/08/2016) et la faible qualité des produits qui résulte de (i) l'incidence négative du marquage traditionnel sur les peaux et de certaines maladies du bétail, (ii) des conditions et des techniques d'abattage et d'habillage et (iii) du sous équipement des professionnels et des unités de collecte, de conservation et de transformation.

¹⁵ Ecole Inter-états des Sciences et Médecine vétérinaires (EISMV), Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA), Faculté des sciences et techniques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Unité de formation et de recherche (UFR) en Sciences Agronomiques, Aquaculture et Technologies agroalimentaires de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, autres établissements de formation en agroalimentaire (Ecole Supérieure polytechnique (ESP) et plusieurs écoles privées), Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale (ISFAR), Centre National de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries Animales (CNFTEIA).

☞ **Des difficultés d'alimentation du cheptel.** Elles sont liées à la faiblesse de la biomasse du fait de la faible pluviosité et de la durée relativement courte des saisons des pluies notamment dans les zones pastorales mais aussi aux sécheresses récurrentes liées aux changements climatiques. De plus, la dégradation rapide de la valeur bromatologique des pâturages impacte négativement la qualité de l'alimentation du cheptel. Ainsi, la période d'exploitation des pâturages à l'état vert reste très courte, variant entre 60 et 120 jours, selon les zones agro écologiques. Il s'y ajoute, en outre, la fréquence des feux de brousses, avec de grandes superficies brûlées parfois.

Toutefois, des résultats intéressants en matière de gestion des parcours dans la zone sylvopastorale (mise en place d'Unités pastorales) ont été générés par d'anciens projets de développement, comme le PAPEL, le PRODAM, le PAPF, le PGIES, le PSPM le PADV,...). Mais ces acquis n'ont pu être pérennisés, en l'absence d'actions de consolidation à la fin de ces projets. Les projets PDESOC et PROGEBE qui viennent d'être clôturés, ont récemment expérimenté avec succès l'approche des Plan d'Affectation et d'Occupation des Sols (PAOS) dans les régions agropastorales sud du pays. Cependant, avec la nouvelle génération de projets qui sont mis en œuvre (PRAPS, PASA-LOUMAKAF, PAFA-Extension, PADAER, Egga-Ega/AVSF), des perspectives de généralisation de la gestion durable de des ressources pastorales et des parcours sur une période plus longue peuvent être espérées.

Par ailleurs, une grande quantité de sous-produits agricole et agroindustriels reste disponible dans le pays. Toutefois, ces sous-produits sont devenus très chers du fait de la spéculation. L'accès aux aliments usinés a aussi été souvent difficile à cause à la fois de la cherté de l'aliment, de la forte spéculation pratiquée par les commerçants et le manque d'organisation des éleveurs. Le mécanisme d'autoapprovisionnement en aliment de bétail grâce à un fonds revolving de plus de trois (3) milliards de FCF disponible au niveau des 45 département du pays, mis en place par le Ministère de l'Elevage et des Productions animales constitue un début de solution.

☞ **Des difficultés d'abreuvement du bétail.** Les points d'abreuvement du cheptel (forages, puits pastoraux, bassins de rétention etc.) sont encore insuffisants en nombre notamment en zone sylvopastorale et sud. De plus certains ouvrages sont vétustes et tombent fréquemment en panne, entraînant une pression et des avaries fréquentes sur les autres points d'eau fonctionnels notamment en saison sèche. L'insuffisance de points d'eau limite ainsi fortement l'exploitation optimale des pâturages.

Il convient, toutefois, de souligner l'important effort actuellement consenti par l'Etat pour le resserrement du maillage (réduction des distances entre les points d'eau), en particulier par la construction de nouveaux forages, d'antennes, de puits, et l'aménagement de marres, mais aussi la réhabilitation d'anciens forages (ouvrages complémentaires : château d'eau, bornes fontaines). Ces chantiers sont mis en œuvre principalement par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, les Projets de développement (PRAPS, PASA-LOUMAKAF, DRIARS, P2RS, PAFA Extension, PADAER, AVSF, etc.) et le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC).

Enfin, bien souvent, l'accès à l'eau n'a pas été suffisamment pris en compte dans l'élaboration des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), particulièrement dans le long de la vallée du Fleuve Sénégal.

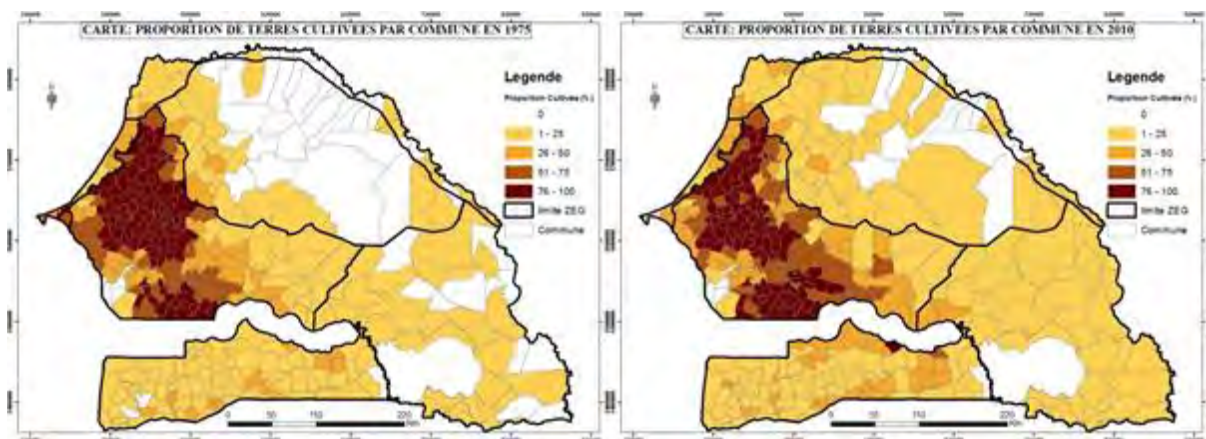
☞ **Des problèmes liés à la transhumance.** Le pastoralisme repose sur un mode de production adapté aux écosystèmes sahélo-sahariens mais qui, de plus en plus, subit des transformations importantes en rapport avec l'accroissement démographique, des options politiques et le changement climatique. Le pastoralisme reste une forme de mise en valeur des ressources pastorales caractérisée par le déplacement d'éleveurs, avec leurs troupeaux, sur des distances et des périodes plus ou moins longues, à la recherche de pâturages et d'eau.

Cet élevage mobile considéré actuellement comme un mode efficace d'adaptation au changement climatique connaît aujourd'hui des difficultés réelles qui compromettent même son avenir. Ces dernières sont liées principalement à la raréfaction des ressources pastorales (eau, pâturage et terre), principaux déterminants de l'élevage pastoral, induite par (i) une baisse de la pluviométrie conséquence du changement climatique et (ii) l'extension des aménagements hydro-agricoles, des terres agricoles et des villes au détriment des zones traditionnellement réservées à l'élevage pastoral.

La transhumance transfrontalière, surtout entre le Sénégal et la Mauritanie, constitue également un élément à prendre en compte notamment pour ce qui concerne l'introduction et le séjour des dromadaires et les difficultés d'application des accords y afférents.

☞ **Des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs.** Ces conflits parfois sanglants ont pour origine la compétition entre l'agriculture et l'élevage pour l'occupation des sols et la cohabitation du bétail et des cultures. On a noté au fil du temps une extension progressive du front agricole sur les zones de parcours et un aménagement hydroagricole progressif de terres antérieurement exploitées par les pasteurs.

Figure 1: Comparaison de la proportion des zones de culture des communes des années 1975 (1a) et 2010 (1b) selon les Zones géographiques



Par ailleurs, l'obsolescence du Décret n° 80-268/MDR/DSPA du 10 mars 1980 portant organisation des parcours du bétail et fixant les conditions d'utilisation des pâturages et les difficultés liées à son application dans le contexte actuel, exacerbent les relations conflictuelles entre les éleveurs et les agriculteurs. Toutefois un projet de Code pastoral élaboré de manière consensuelle est dans le circuit d'approbation et devrait, avec la

réforme foncière en cours de préparation, améliorer les relations entre agriculteurs et éleveurs.

☞ **Le vol de bétail.** L'insuffisante surveillance des animaux, l'absence d'abris sécurisés pour l'essentiel du cheptel, l'inexistence d'un système d'identification national du cheptel, le déficit dans le contrôle de la circulation des animaux, la prolifération des abattages non contrôlés sont, entre autres, les principales causes du vol de bétail. Pour prendre en charge ce fléau, une Cellule prévention et de lutte contre le vol de bétail (CPLVB) a été mise en place au sein du MEPA et une stratégie nationale de prévention et de lutte contre le vol de bétail élaborée.

Le Code pénal et le Code de procédures pénales ont été révisés dans le sens de criminaliser le vol du bétail, avec la loi n°22/2014 du 27 octobre 2014. Désormais, le vol de bétail est sanctionné par une peine allant de 5 à 10 ans de prison. Les complices seront également sanctionnés de la même manière. Malgré le durcissement des peines, le vol de bétail reste toujours une préoccupation pour les éleveurs. Aussi, les parlementaires sollicitent-ils que l'application de la loi soit évaluée.

☞ **Des contraintes d'ordre sanitaire.** Bien que les grandes épizooties aient été maîtrisées et que le Sénégal dispose du statut de pays indemne de peste bovine, les problèmes sanitaires du bétail persistent et restent toujours liés:

- aux maladies endémiques (peste des petits ruminants, dermatose nodulaire contagieuse bovine, peste équine, fièvre aphteuse, pasteurelloses des ruminants, clavelée, charbon symptomatique, fièvre charbonneuse et rage) ;
- aux maladies émergentes et ré-émergentes qui menacent le cheptel, comme la fièvre de la vallée du Rift et la péripneumonie contagieuse bovine qui a fait sa réapparition en 2012 après une absence de plusieurs décennies.

L'élevage porcin reste quant à lui marqué par l'absence de vaccin contre la peste porcine africaine qui décime régulièrement le cheptel.

En ce qui concerne la volaille, elle est frappée régulièrement, de façon endémique, par la maladie de Newcastle, la variole et les maladies parasitaires, notamment en aviculture villageoise. L'aviculture industrielle, en qui la concerne, a beaucoup souffert de la maladie de Marek, en sus des pathologies habituelles (Gumboro, Newcastle,...). Par ailleurs, le faible niveau de biosécurité dans les exploitations avicoles constitue un facteur important de risque de diffusion et/ou d'apparition de maladies.

A ces problèmes sanitaires, s'ajoutent :

- . les faibles taux de couverture vaccinale qui ne garantissent pas une protection optimale du cheptel ;
- . le marché illicite du médicament vétérinaire qui favorise la circulation de médicaments vétérinaires contrefaits ;
- . la faiblesse des capacités de contrôle aux frontières liée aux écarts de nos points d'inspection frontaliers par rapport aux normes de l'OIE ;
- . la prolifération des auxiliaires non contrôlés et l'automédication qui favorisent l'utilisation anarchique des médicaments vétérinaires et l'antibiorésistance ; la faible prise en charge de la Santé Publique Vétérinaire avec comme conséquence un faible taux de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale ;

- l'absence de statistiques fiables sur les effectifs du cheptel (qui n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'un recensement) et d'identification du bétail, qui pose un sérieux problème pour la planification des programmes de santé animale et la traçabilité des animaux et des produits animaux.

☞ **Des difficultés liées à la collecte, à la transformation, à la conservation et à la distribution des produits animaux.** La valorisation des produits laitiers reste limitée par l'enclavement de la plupart des zones d'élevage, les conditions de transport, l'insuffisance des unités de transformation et de conservation, la faible technicité des acteurs et l'indisponibilité de l'énergie pour la production du froid.

Les infrastructures de commercialisation du bétail vif sont pour la plupart désuètes, notamment dans la région de Dakar, qui constitue le marché de consommation le plus important et où, par ailleurs la localisation des foirails pose un véritable problème de santé publique et de sécurité. Les abattoirs sont également dans le même état. Ce qui favorise l'abattage clandestin et la vente frauduleuse de viande. L'Etat a fait cependant des efforts ces dernières années, avec l'appui des PTF et des organisations sous régionales (UEMOA), avec la mise en place d'un programme de construction de nouveaux marchés à bétail et de modernisation d'anciens marchés.

Dans le domaine de la commercialisation, on peut noter, parmi les contraintes multiples, le coût élevé du transport, notamment en certaines périodes de forte demande (Tabaski), la vente et l'achat des animaux sur pied à l'estime, la prédominance du crédit informel à des taux usuriers, les taxes informelles, la multiplicité des intervenants, l'absence de découpe et de catégorisation du prix de la viande, le déficit d'informations sur les marchés, la faible intégration entre le segment industriel et le segment productif et le faible niveau de professionnalisation des acteurs.

☞ **Une faible capacité des organisations professionnelles de l'élevage.** En dépit de l'appui consenti par l'Etat à travers des programmes et l'appui des partenaires au développement, les capacités organisationnelle, administrative et financière des éleveurs et autres acteurs du secteur reste encore insuffisante. Les organisations professionnelles de l'élevage quel que soit l'échelon et les divers cadres de concertation mis en place n'ont pas, jusque-là, eu les effets escomptés. En effet, ces structures, outre leur multiplicité et les rivalités qu'ils développent très souvent, présentent des insuffisances au plan organisationnel, administratif et financier et ne disposent pas de l'autonomie nécessaire pour jouer le rôle de force de proposition, de lobbying, de plaidoyer et d'impulsion qui est essentielle pour le développement des filières de production animale. Elles disposent rarement de programmes annuels de travail et de budget. Le partenariat est également faiblement développé.

☞ **Un sous équipement des élevages et un faible niveau de technicité des acteurs.** Malgré les efforts de l'Etat et des partenaires au développement, cette insuffisance reste marquée chez la plupart des acteurs des différentes filières animales, tant dans les systèmes d'élevage extensif, que dans les systèmes semi-intensifs. Le manque de formation reste aussi une faiblesse partagée, tout comme le système d'appui-conseil, qui présente également beaucoup d'insuffisances.

☞ **Des difficultés d'accès au crédit.** Les institutions financières ont toujours considéré l'élevage comme une activité dont le financement est coûteux et risqué du fait, entre autres, de la dispersion des exploitations, de l'accès difficile aux zones à vocation pastorale et de la mobilité des pasteurs. La conséquence implicite de cette perception est une offre de crédit inadaptée, avec des taux d'intérêt élevés, difficilement compatibles avec des activités de développement, des délais et différés de remboursement souvent trop courts et ne cadrant pas avec les cycles de production et des garanties hors de portée de la plupart des acteurs de l'élevage.

Les professionnels de l'élevage n'ont commencé à accéder réellement au crédit bancaire qu'avec les GIE (Groupements d'intérêt Economique). De 1986 à 1995, le crédit octroyé pour des activités d'élevage par la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) a porté sur un montant d'environ 1,5 milliard de FCFA, soit en moyenne 150 millions FCFA par an.

Face à la situation, des initiatives ont été prises pour améliorer l'accès au crédit dans le domaine de l'élevage, dans le cadre de projets de développement (PAPEL, PARC (Projet Panafricain de Lutte Contre la Peste Bovine) A travers les mécanismes financiers de ces projets, des fonds de garantie qui ont été confiés à la CNCAS ou des fonds de crédit qui ont été gérés par le PMIA, ont été mis en place.

Le fonds de crédit n'a été opérationnel qu'avec les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les banques n'étant pas réceptives à la convention qui leur a été proposée. Néanmoins, le Fonds a permis la mise en place de crédit pour un montant de 1,2 milliard, avec un taux de remboursement de 90%.

Ces initiatives ont montré que des activités d'élevage bien menées peuvent permettre le remboursement du crédit à des taux très satisfaisants. Cependant, elles présentent des limites majeures: impact limité à la zone de couverture des projets et aucune pérennisation après la fin des projets, crédits octroyés ne prenant en charge que le fonds de roulement, privilégiant l'embouche et la commercialisation, au détriment des activités d'intensification.

C'est pourquoi le Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB) a été mis en place¹⁶ par la suite, en 2007, par le Ministère de l'Elevage., avec pour objet la modernisation et l'intensification des productions animales à travers la facilitation de l'accès au crédit aux professionnels de l'élevage sur l'étendue du territoire. Le dispositif de financement du fonds comprend un fonds de garantie, un fonds de bonification et un fonds de crédit. Mais, en dépit de résultats appréciables, le FONSTAB bute encore sur des créances non recouvrées, ce qui limite sa performance.

☞ **Un faible niveau du financement public.** Des efforts importants ont été faits depuis 2012 par le Gouvernement pour améliorer le volume des ressources allouées au secteur, mais l'état des investissements n'est pas encore à la hauteur des besoins pour une pleine prise en charge des problématiques structurelles et émergentes auxquelles le secteur est confronté pour fructifier tout son potentiel.

¹⁶ Décret N° 2007-1353 du 6 novembre 2007

Depuis 2012, le Sénégal a réussi à hisser le niveau de ses investissements vers le secteur de l'Agriculture à au moins 10% du budget national conformément aux engagements des Chefs d'Etat africains à Maputo. En dépit de cette hausse significative, la part allouée à l'élevage (cf. annexe 1) reste cependant toujours faible, avec une moyenne, entre 2011 et 2015, de 6,8% du budget global consacré à l'Agriculture. (RCSA 2015)¹⁷. Ce taux reste largement en dessous des 30% recommandés par les Ministres en charge des ressources animales de l'UA réunis à Abidjan en 2013, pour augmenter et soutenir les investissements dans le secteur de l'élevage, qui a le potentiel de catalyser la croissance axée sur l'agriculture et la transformation socioéconomique préconisées dans la Déclaration de Malabo¹⁸.

☞ **Des statistiques de faible qualité.** Le secteur de l'élevage n'a jamais fait l'objet d'un recensement exhaustif. Aussi, sa place réelle dans l'économie s'est-elle avérée jusqu'ici difficile à apprécier correctement. En outre, le système permanent de statistiques sectorielles mis en place par le MEPA à travers le Système d'information de gestion de l'élevage (SIGEL), peine à fonctionner, faute de ressources dédiées à sa mise en œuvre. Dans ce contexte, les choix de stratégies appropriées de développement du secteur s'avèrent difficiles pour le décideur. Les choix d'investissement pour le secteur privé ne sont pas non plus facilités devant l'absence d'argumentaires fondés sur des informations factuelles concernant les avantages socioéconomiques à tirer du développement des filières animales.

☞ **Des ressources humaines et logistiques encore insuffisantes.** Le personnel des services de l'Elevage a été le plus affecté par les mouvements de départs volontaires et du gel des recrutements dans la fonction publique enregistrés dans les années 90, en rapport avec le programme d'ajustement structurel.

La situation du personnel s'est fortement améliorée avec le recrutement massif d'agents intervenu en 2015 et en 2016. Un gap en personnel spécialisé en élevage, mais aussi dans d'autres domaines connexes (économie, statistique, droit, sociologie...), subsiste cependant encore, notamment au niveau déconcentré.

Il faut souligner, par ailleurs, que l'arrivée de ce nouveau personnel n'a pas été accompagnée par des moyens additionnels de travail, en ajoutant ainsi aux contraintes auxquels le département ministériel était confronté jusqu'ici, en termes de logistique et de ressources financières dédiées au fonctionnement.

☞ **Une faible valorisation des résultats de la recherche.** Compte tenu de l'absence d'un véritable service d'appui conseil dans le domaine de l'élevage, la relation entre le développement et la recherche agricole et agroalimentaire est encore déficiente. Aussi, beaucoup de résultats dans les domaines de la santé animale, des productions animales, de la génétique, de la transformation des produits animaux, etc. ont été générés par la recherche, mais ils ont fait, d'une manière générale, l'objet d'une faible diffusion ou d'une faible adoption.

¹⁷ Revue conjointe du secteur agricole (MAER, 2015)

¹⁸ 1La Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et une amélioration des moyens de subsistance a été adoptée lors de la Vingt-troisième Session Ordinaire de la Conférence de l'UA tenue à Malabo (Guinée Equatoriale) les 26 et 27 juin 2014, sous le thème de l'Année de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire en Afrique

☞ **La faible intégration du Genre dans les interventions sectorielles.** Les politiques d'élevage ont jusqu'ici très peu intégré les questions liées au Genre. Ceci du fait d'une faible disponibilité de données désagrégées par âge ou par sexe, limitant ainsi l'analyse diagnostique et ne facilitant donc pas la prise en compte du genre dans les stratégies de développement du secteur.

De la hiérarchisation de ces différentes contraintes, il ressort que **le problème central** de l'élevage sénégalais reste **sa faible productivité et son manque de compétitivité**. Ce qui a comme conséquences immédiates (i) une insuffisance de la couverture de la demande nationale en produits animaux, (ii) des revenus faibles pour les producteurs et (iii) une incidence négative sur la balance commerciale, avec la sortie de devises pour les importations. Les causes directes de ce problème tiennent à :

- ***Une faible valorisation des ressources pastorales***, du fait (i) de la prédominance de modes d'élevage extensifs, qui sont souvent en proie, entre autres, à des difficultés d'abreuvement et d'alimentation et des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs, (ii) des faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs des différentes filières, (iii) de l'insuffisance des infrastructures et équipements pastoraux, (iv) de modes de gestion des ressources pastorales non durables, (v) d'une faible capacité de gestion des risques (vol de bétail, changement climatique,...) des acteurs et (iv) de la faible valorisation des résultats de la recherche.
- ***Une faible valorisation des produits d'élevage***, avec une insuffisance (i) d'infrastructures et d'équipements de mise en marché des produits animaux, ((ii) d'application des bonnes pratiques de transformation et de distribution et iii) d'appui-conseil.
- ***L'incidence des maladies animales***, en rapport, notamment, avec (i) une couverture sanitaire, vaccinale en particulier, insuffisante (ii) la faiblesse des ressources publiques allouées à la lutte contre les maladies et (iii) les difficultés liées à la législation.
- ***Des limites institutionnelles dans la coordination et le pilotage du secteur*** participant (i) de l'insuffisance du système statistique sectoriel, (i) de l'insuffisance encore subsistante du personnel et des moyens logistiques, (iii) de la faiblesse des capacités des organisations faitières et (iv) de la faible intégration du Genre dans les interventions du secteur.
- ***Un faible niveau du financement public***, en rapport avec l'insuffisance d'argumentaires fondés sur des informations factuelles concernant les avantages socioéconomiques à tirer du développement des filières animales.

2.3. Résultats du secteur

D'une manière générale, les résultats enregistrés par les différentes filières de production au cours des récentes dernières années, restent globalement satisfaisants.

La production nationale de viande et d'abats a progressé de 11% sur la période 2012-2015, correspondant à un croît annuel moyen de 5.238 tonnes. Elle a permis de couvrir, en moyenne, 95% de la demande nationale, qui a aussi légèrement augmenté¹⁹, passant de 15 kg/tête à 15,7 kg/tête, en moyenne, même si elle est encore loin du niveau enregistré en 1960 (26 kg par tête). Le reste de la demande (5%) est couvert par les importations, en particulier de moutons de Tabaski (55 à 68%).

La production nationale de lait a connu également une hausse de 5% entre 2012 et 2015, soit un croît annuel moyen de 10,6 millions de litres. Malgré tout, elle n'arrive pas cependant encore à couvrir la demande nationale en produits laitiers. De 49% en 2012, le taux de couverture de la demande a progressé à entre 53 et 59%. Il faut noter cependant que la demande a eu tendance à fortement baisser, en rapport avec un recul relativement important (de 7 190 tonnes entre 2011 et 2015) des importations (principalement de la poudre de lait) sur la période, passant de 38,1 à 27 litres par habitant.

La production d'œufs de consommation a augmenté de 4% en moyenne, soit un croît annuel moyen de 18 millions d'unités sur la période 2012-2015. Il convient de rappeler que la filière avicole évolue depuis 2006, dans un contexte plutôt favorable, avec la protection dont elle bénéficie, en rapport avec la menace liée à la grippe aviaire. Par rapport à la période des quatre années antérieures (2008-2011), à la faveur de cette mesure, la production d'œufs a ainsi progressé de 22%, faisant passer la consommation nationale de 38 œufs par habitant à 41 œufs, avec un pic de 45 œufs en 2014.

Par contre, pour les cuirs et peaux, des résultats moins satisfaisants ont été enregistrés. Une tendance à la baisse du tonnage exporté a été observée à partir de 2009, en rapport avec la crise économique et énergétique mondiale, mais aussi et surtout, avec la faible réponse de la filière locale à l'exigence de qualité des pays importateurs (Union Européenne, pour l'essentiel). Une évolution qualitative a été toutefois notée avec des quantités de plus en plus importantes de *Wet blue*²⁰ dans les exportations (un peu plus de la moitié en 2013 et en 2014), en rapport avec la mise en place par l'Etat du Projet d'amélioration des cuirs et peaux pour promouvoir la transformation des peaux brutes au niveau local, pour plus de plus-value.

Bien qu'intéressants, ces résultats, qui ont été réalisés dans un contexte d'investissements en deçà des besoins identifiés, sont cependant loin d'exprimer tout le potentiel du secteur.

¹⁹ En considérant que la demande nationale est égale à la consommation nationale (production nationale + importations).

²⁰ Peaux brutes légèrement transformées

2.4 Opportunités et menaces sur le secteur

Les opportunités suivantes se présentent au secteur :

- existence d'espaces économiques (UEMOA, CEDEAO);
- existence d'un marché d'exportation de produits animaux (miel, cire, cuirs et peaux, volailles, aliment, porc, équidés, etc.) ;
- existence d'une politique d'élevage commune au niveau continental (LiDeSA) ;
- existence de politiques et de programmes économiques régionaux (PDDAA, PRIA, PNIA) favorables au développement de l'élevage ;
- engagement des PTF depuis la Déclaration de Nouakchott en 2013 en faveur du pastoralisme ;
- développement de filières productives pour satisfaire la demande nationale et réduire les importations ;
- existence d'un important potentiel en ressources agropastorales diversifiées (eau, pâturages, sous-produits agricoles et agroindustriels) dans les différentes zones agroécologiques.

En termes de menaces, on peut noter :

- l'ouverture à une concurrence rude des marchés nationaux suite à la signature des accords de partenariat économique (APE) ;
- la mondialisation et la faiblesse des économies du sud (OMC et concurrence des pays grands producteurs et exportateurs de produits animaux) ;
- l'insécurité dans la sous-région ou les pays voisins (Mali, Mauritanie, ...) ;
- la vulnérabilité du cheptel aux aléas (feux de brousse, abreuvement, sécheresse, etc.) ;
- les effets du changement climatique (sécheresse, désertification, pluies hors saison, inondations, etc.) ;
- l'apparition de maladies émergentes, ré-émergentes et transfrontalières ;
- les problèmes fonciers, liés notamment à la réduction de l'espace pastoral et à l'urbanisation.

2.5. Enjeux et défis du secteur

Il ressort du diagnostic précédent, les enjeux et défis importants suivants pour le secteur.

✓ **Augmentation du niveau de contribution à la croissance économique**

L'élevage national doit être plus productif, plus compétitif et tourné vers les marchés, d'où la nécessité d'une promotion des différentes chaîne de valeurs animales, avec des systèmes d'exploitation durables et compétitifs, pour un approvisionnement régulier des marchés en quantité et en qualité.

✓ **Amélioration de la mise en marché des produits animaux** par la création de PME spécialisées dans la valorisation et la facilitation de l'implantation d'unités industrielles et semi-industrielles répondant aux normes.

- ✓ **Sécurisation des systèmes d'élevage pastoraux, agro pastoraux et périurbains** par une gestion rationnelle des ressources naturelles, en général, et pastorales, en particulier, dans le respect strict des normes environnementales.
- ✓ **Renforcement de la protection zoo-sanitaire, de la santé publique vétérinaire, du bien-être animal, de l'exercice de la médecine vétérinaire et de la pharmacie vétérinaire**, à travers la mise aux normes des Services vétérinaires conformément aux standards de l'OIE en termes notamment d'organisation, de financement, de ressources humaines (quantité et qualité), de législation, d'infrastructures et d'équipements.
- ✓ **Professionnalisation des acteurs et structuration des organisations des différentes filières animales** dans un cadre unitaire dynamique, basé sur des principes de démocratie, de subsidiarité, d'équité, de transparence, d'autonomie, de solidarité et d'efficacité, afin de les placer au centre du dispositif de prise de décisions pour toutes les questions d'élevage et d'en faire le fer de lance pour son développement.

3. CADRE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

3.1. Vision

En référence aux orientations de la politique économique et sociale définies dans le PSE, la vision de l'élevage à l'horizon 2035 est ainsi déclinée : « **Un secteur de l'élevage compétitif, satisfaisant de manière durable la demande nationale en produits animaux et assurant la promotion socio-économique de ses acteurs** ».

3.2. Valeurs

La vision est sous tendue par les valeurs et principes d'intervention suivants :

- **la performance** : elle sera placée au cœur des interventions du secteur, avec un accent particulier sur l'efficacité, l'efficience et la qualité dans tous les processus;
- **la solidarité** : elle sera cultivée entre tous les acteurs du sous-secteur : collectivités locales, secteur privé, société civile, sous-secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie et autres secteurs (Ministères chargés du commerce, de l'industrie, de la promotion des investissements, etc...) ;
- **l'équité sociale** : nécessaire au développement durable de l'élevage, elle consistera à inscrire les initiatives du sous-secteur dans un cadre offrant des conditions justes et équitables à tous les hommes et femmes ;
- **la prise en compte des problématiques transversales** : ce sera la règle dans toutes les interventions, de façon à articuler et à mettre en cohérence celles-ci avec les stratégies nationales, notamment celles relatives à la Nutrition, à la Sécurité alimentaire, au Développement durable et au Genre.

3.3. Mission

Le pilotage du secteur de l'élevage est assuré par le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA), dont la mission se décline ainsi qu'il suit²¹ : « Mettre en place des stratégies et programmes visant l'augmentation et la sécurisation des productions animales et l'amélioration de leur qualité et promouvoir l'identification et le développement de filières porteuses, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ».

3.4. Objectifs, stratégies et résultats escomptés

L'objectif de développement du secteur est de contribuer significativement à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la croissance de l'économie nationale. Dans cette perspective, quatre axes stratégiques d'intervention sont retenus :

- (i) Axe 1 : Accroissement de la productivité et des productions animales, qui a pour objectif d'augmenter significativement la productivité et les productions animales.

Les résultats suivants sont escomptés des actions qui seront mises en œuvre pour l'attente de cet objectif :

- l'état sanitaire du cheptel est optimisé ;
- les pratiques de bien-être animal sont adoptées ;
- l'habitat et l'alimentation du cheptel sont améliorés ;
- le potentiel génétique est développé ;
- le crédit est plus accessible aux acteurs.

- (ii) Axe 2 : Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage, qui a pour objectif de mettre en place les mesures et conditions nécessaires pour assurer la durabilité des systèmes d'élevage.

Des actions développées dans le cadre de l'axe, les résultats suivants sont escomptés :

- la gestion et l'accès aux ressources pastorales sont améliorés ;
- les pasteurs et les agropasteurs sont résilients ;
- l'incidence de l'intensification des systèmes d'élevage sur l'environnement est réduite.

- (iii) Axe 3 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux, qui vise à améliorer l'accès aux marchés et la valorisation des produits animaux.

Les actions réalisées dans le cadre de l'axe devraient générer les résultats suivants :

- l'accès des acteurs aux marchés est facilité ;
- la qualité des denrées alimentaires d'origine animale est améliorée.

²¹ Sur la base du décret N 2014-886 relatif aux attributions du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales

- (iv) Axe 4 : Renforcement du cadre institutionnel d'intervention, qui a pour objectif d'améliorer la gouvernance du sous-secteur.

Les résultats suivants sont escomptés de la réalisation des actions prévues dans le cadre de l'axe :

- les capacités d'intervention des services d'élevage sont renforcées ;
- les capacités des organisations professionnelles d'élevage sont renforcées ;
- les investissements en faveur du sous-secteur sont accrus ;
- le cadre législatif et réglementaire du sous-secteur est amélioré ;
- le pilotage sectoriel est renforcé ;
- le « Genre » est mieux intégré dans les interventions du sous-secteur.

4. PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LPDE

4.1. Modalités de la mise en œuvre

La LPDE sera opérationnalisée au travers de cinq programmes déclinés suivant les objectifs spécifiques se rapportant aux quatre axes stratégiques retenus pour l'atteinte de l'objectif global poursuivi. Ces programmes sont déclinés dans le Document de programmation pluriannuel des dépenses (DPPD), qui a été mis en place en application des mesures relatives aux réformes introduites par l'UEMOA en matière de gestion des finances publiques. Les programmes sont mis en œuvre suivant des lignes d'actions prioritaires, telles que définies et détaillées dans le Plan national de développement de l'élevage (PNDE).

(A) Axe 1 : Accroissement de la productivité et des productions animales

Deux programmes sont mis en place pour la réalisation de l'objectif spécifique de l'axe :

- le Programme 1 « Modernisation et intensification des productions animales » ;
- le Programme 2 « Santé animale ».

○ Programme 1 « Modernisation et intensification des productions animales »

Ce programme vise à améliorer les conditions sanitaires et zootechniques du cheptel par une intensification progressive et une modernisation des systèmes de production. A cet effet, les lignes d'actions (La) prioritaires suivantes ont été déclinées :

- La 1 : Amélioration des conduites d'élevage dans les différentes zones agro écologiques
- La 2 : Amélioration du potentiel génétique du cheptel
- La 3 : Développement et diffusion de techniques et de technologies innovantes
- La 4 : Appui à la professionnalisation des acteurs des filières animales
- La 5 : Accès à un crédit adapté

- La 1 : Amélioration des conduites d'élevage dans les différentes zones agroécologiques. Il s'agira de mettre en œuvre des actions concourant à assurer la sécurité alimentaire du bétail, à promouvoir l'intégration agriculture-élevage et l'intensification des productions. A cet effet, les interventions seront orientées notamment sur :
 - la valorisation des résidus de récolte et des fourrages pauvres ;
 - la promotion de la pratique des cultures fourragères ;
 - la sécurisation de l'accès aux intrants alimentaires ;
 - la dotation des producteurs en matériel agricole appropriés pour les cultures ;
 - l'appui à la mise en place de modèles d'infrastructures individuelles de productions animales ;
 - la promotion de systèmes d'élevage et de pratiques d'alimentation animale favorables à une réduction de l'émission de gaz à effet de serre.
- La 2 : Amélioration du potentiel génétique du cheptel. Les races locales sont bien adaptées aux conditions d'élevage dans les différentes zones agroécologiques du pays, mais elles n'en ont pas moins des limites au plan génétique, en ce qui concerne certaines spéculations, comme la production laitière. Il s'agira ainsi de mettre en place un plan national d'amélioration génétique approprié. Ce plan devra prendre en compte la conservation des races locales et plus particulièrement les espèces endémiques, dans un contexte d'enjeux liés à la préservation de la biodiversité.
- La 3 : Développement et diffusion de techniques et de technologies innovantes. La promotion des sciences et des technologies reste indispensable pour le développement durable de l'élevage. Entre autres, les actions dans ce domaine porteront sur :
 - la promotion de la recherche et de la diffusion de techniques et de technologies générées par la recherche ;
 - le renforcement et à la démultiplication des Centres d'impulsion pour la modernisation de l'élevage ;
 - la capitalisation et la promotion de pratiques d'agriculture intelligente face au climat (AIC), à travers notamment la diffusion de pratiques d'élevage moins émettrices de gaz à effet de serre ;
 - la promotion de l'émergence de Centres de services de proximité pour accroître l'offre de services spécialisés aux acteurs.
- La 4 : Appui à la professionnalisation des acteurs des filières animales. Les actions envisagées dans ce cadre portent, entre autres, sur :
 - l'identification des besoins en formation des acteurs des filières animales ;
 - le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et de gestion des OPE,
 - le développement du « benchmarking », pour tirer parti des bonnes pratiques aux niveaux régional et international ;
 - l'appui à la structuration des filières, avec la mise en place d'interprofessions, en capitalisant sur les acquis de la grappe « Elevage : Productions et industries animales ».

- La 5 : Accès à un crédit adapté : l'accès au crédit a toujours été un maillon faible dans le développement des activités d'élevage au Sénégal. Un pas important vers la résolution de cette contrainte a été fait avec la mise en place du Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB). Il est apparu cependant que ce fonds nécessite aujourd'hui d'être consolidé et renforcé pour être plus efficace. Il s'agira, en outre, de tirer parti des opportunités nouvelles offertes avec la mise en place de nouvelles institutions de financement (FONGIP, FONSI, BNDE, FNDASP, FADR, etc.).

○ **Programme 2 « Santé animale »**

visé à prévenir et à contrôler les maladies animales prioritaires, y compris les zoonoses. Il est opérationnalisé à travers deux lignes d'actions prioritaires :

- La 1 : Préservation et amélioration de la santé animale
- La 2 : Promotion du bien-être animal
- La 1 : Préservation et amélioration de la santé animale. Les interventions seront orientées sur la lutte contre les maladies animales, le renforcement du Système national de surveillance épidémiologique des maladies animales, la gestion des risques sanitaires et le renforcement de la mise en place d'infrastructures sanitaires.
- La 2 : Promotion du bien-être animal. Les études tendent à prouver que le respect du bien-être animal²² impacte positivement sur la productivité du cheptel et la qualité des produits animaux. Les actions urgentes à engager dans ce domaine portent sur (i) la mise en place d'un cadre réglementaire pour le transport et l'abattage des animaux, avec notamment la mise à jour des textes conformément aux normes de l'OIE, (ii) la sensibilisation et la formation des acteurs sur le concept de bien-être et de bientraitance des animaux et (iii) la mise aux normes des établissements d'élevage et d'abattage.

(B) Axe 2 « Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage »

Le Programme 3 « Sécurisation de l'élevage » est mis en place pour réaliser l'objectif de créer un environnement sécurisé et favorable au développement durable des systèmes d'élevage. A cet effet, les cinq lignes d'actions prioritaires suivantes ont été définies :

- La1 : Gestion concertée des ressources pastorales
- La 2 : Amélioration des parcours naturels et de l'accès aux aliments concentrés
- La 3 : Renforcement des aménagements, infrastructures et équipements pastoraux
- La 4 : Renforcement de la résilience des systèmes d'élevage
- La 5 : Gestion de l'impact environnemental lié à l'intensification de l'élevage

²² Selon l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale) le bien-être animal est la manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent.

- La 1 : Gestion concertée des ressources pastorales. Il s'agira principalement (i) d'appuyer la mise en place de conventions locales (notamment pour la consolidation et la démultiplication des Unités Pastorales et des POAS, entre autres), (ii) de réaliser avec le CSE un inventaire des ressources pastorales disponibles, (iii) de suivre et d'évaluer les ressources naturelles, notamment les pâturages et les disponibilités en eau, mais également la mobilité pastorale et la dynamique des troupeaux dans les zones de transhumance, (iv) d'identifier les couloirs de passage et les zones de concentration des troupeaux transhumants, (v) de développer et de mettre en œuvre un module « pastoralisme » dans le SIGEL, pour un meilleur suivi de l'élevage pastoral.
- La 2 : Amélioration des parcours naturels et de l'accès aux aliments concentrés. Les actions prévues dans ce cadre portent sur :
 - l'amélioration des pâturages par l'introduction d'espèces fourragères appropriées ;
 - la facilitation de l'accès aux aliments concentrés ;
 - le renforcement de la collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), pour la promotion de cultures céréalières destinées à l'approvisionnement des industries de fabrique d'aliments pour animaux, notamment la volaille ;
 - la prévention et la lutte contre les feux de brousse, à travers notamment la réhabilitation, l'aménagement et l'entretien des pare feux.
- La 3 : Renforcement des aménagements, infrastructures et équipements pastoraux. Pour lever les contraintes liées à l'accès à l'eau pour les animaux et les populations pastorales et améliorer la disponibilité alimentaire des parcours, il s'agira de (i) poursuivre et renforcer la réhabilitation et la construction des infrastructures et l'amélioration du maillage des points d'eau, (ii) mettre en place un système de potabilisation des eaux, notamment en promouvant les technologies d'assainissement par filtrage de l'eau, (iii) renforcer et valoriser le maillage du réseau de magasins d'aliment de bétail, (iv) appuyer la mise en place d'infrastructures de stockage de fourrage, (v) mettre en place un système durable de gestion des infrastructures et des équipements d'élevage (foirails, marchés à bestiaux).
- La 4 : Renforcement de la résilience²³ des systèmes d'élevage. Dans le cadre de la politique nationale d'élevage, les actions de renforcement de la résilience des systèmes d'élevage consisteront notamment en :
 - la prévention et la lutte contre le vol de bétail ;
 - la promotion de l'assurance pastorale ;
 - la mise en place ou le renforcement de mesures de protection sociale des pasteurs et des agropasteurs ;
 - l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des risques en élevage basé sur l'évaluation de la Plateforme de gestion des risques agricoles (PARM) articulé à la Stratégie nationale de gestion des risques agricoles et à la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (SNSAR) ;

²³Selon la FAO, la résilience est la capacité à prévenir les catastrophes et les crises ainsi qu'à anticiper, absorber les chocs et adapter ou rétablir la situation d'une manière rapide, efficace et durable. Cela comprend la protection, la restauration et l'amélioration des systèmes des moyens d'existence face à des menaces ayant un impact sur l'agriculture, la sécurité nutritionnelle et alimentaire et la sécurité des aliments»

- la mise en place de structures sanitaires et scolaires adaptées au mode de vie pastorale, en rapport avec les départements ministériels en charge de l'Education et de la Santé ;
 - la promotion de l'éducation nutritionnelle auprès des ménages pastoraux.
- La 5 : Gestion de l'impact environnemental lié à l'intensification de l'élevage. L'intensification des systèmes d'élevage, pour accélérer la réponse à une demande croissante en produits animaux, entraînera une pression plus accrue sur les ressources naturelles et engendrera des externalités négatives. Il sera donc nécessaire de mettre en œuvre des actions allant dans le sens d'une atténuation de l'impact environnemental lié à cette intensification. Entre autres, les interventions suivantes sont envisagées :
- la mise aux normes de l'élevage péri urbain, conformément aux dispositions contenues dans le Code de l'environnement et l'accompagnement des producteurs dans la mise aux normes de leurs exploitations ;
 - la promotion de la formation, des métiers et des industries spécialisés en gestion des effluents d'élevage ;
 - le renforcement des capacités des agents du MEPA en évaluation des Gaz à Effet de Serre (GES) issus de l'élevage, en collaboration avec le Ministère en charge de l'Environnement et les institutions spécialisées ;
 - le développement de pratiques d'élevage moins émettrices de GES, en capitalisant sur les expériences réussies au niveau continental et international.

(C)Axe 3 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux

Le Programme 4 « Amélioration de la mise en marché des produits animaux » est mis en place pour améliorer l'accès des acteurs des filières aux marchés et promouvoir la production de valeur ajoutée. Dans cette perspective, trois lignes d'actions prioritaires ont été définies :

- *La 1* : Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux ;
 - *La 2* : Promotion des normes sanitaires relatives aux produits animaux;
 - *La 3* : Promotion de la création de produits innovants et adaptés à la demande.
- La 1 : Renforcement des infrastructures et équipements de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux. Les actions prioritaires consisteront à :
- appuyer les organisations communautaires à la réalisation d'infrastructures de collecte, de transformation et de commerce des produits animaux (centres de collecte de lait, infrastructures d'abattage, mini laiteries, tanneries, industries des cuirs et peaux, marchés à bestiaux) ;
 - faciliter l'équipement des producteurs de base ;
 - améliorer les conditions de collecte, de conservation, de transformation, de transport et de distribution des produits animaux, à travers l'élaboration et /ou la vulgarisation des guides de bonnes pratiques;
 - améliorer l'intégration entre la production et le segment industriel par la réalisation et l'entretien de pistes de production et la mise en place d'interprofessions fortes.

- La 2 : Promotion des normes sanitaires relatives aux produits animaux. Les actions prévues portent sur (i) la mise en place et l'exécution de plans de surveillance pour les divers types d'exploitation d'animaux et de produits animaux, (ii) l'élaboration, la vulgarisation et le suivi de l'adoption des normes alimentaires indispensables à l'application de la législation existante dans le cadre de la mise en œuvre des plans de surveillance des aliments qui seront mis en place, en relation avec l'Association Sénégalaise de Normalisation, (iii) à la sensibilisation des consommateurs sur les risques liés aux DAOA, (iv) à la communication continue sur la Santé publique vétérinaire basée sur le concept « One World, One Health²⁴».
- La 3 : Promotion de la création de produits innovants et adaptés à la demande. Il s'agira ici de :
 - développer des technologies de transformation des produits animaux innovantes et adaptées ;
 - renforcer les capacités pour une maîtrise des techniques de transformation respectant les principes généraux d'hygiène et la mise sur le marché de produits animaux transformés conservant toutes leurs valeurs nutritives ;
 - promouvoir des produits animaux de label « national » et le « Consommer local », avec le concours des associations de défense des consommateurs et des médias ;
 - renforcer la collaboration entre les départements ministériels, les laboratoires d'analyse des DAOA, les opérateurs des différentes filières, les associations de défense des consommateurs, en vue de mieux gérer les risques liés aux aliments ;
 - renforcer le contrôle de qualité des intrants (médicaments vétérinaires, additifs alimentaires, colorants, aliments de bétail).

(D) Axe 4 : Renforcement du cadre institutionnel d'intervention

Le Programme 5 « Pilotage, gestion et coordination administrative », qui vise à améliorer le pilotage sectoriel et à renforcer les capacités d'intervention des services d'élevage est associé à l'objectif visé par l'axe.

Les lignes d'actions prioritaires du programme sont les suivantes :

- *La 1* : Amélioration des investissements en faveur du secteur
- *La 2* : Renforcement des capacités d'intervention des services d'élevage
- *La 3* : Amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur de l'élevage
- *La 4* : Renforcement du système de planification et de suivi-évaluation du secteur
- *La 5* : Intégration du genre dans les interventions sectorielles

²⁴ Un Monde, Une Santé

- La 1 : Amélioration des investissements en faveur du secteur. Pour relever le défi de la satisfaction d'une demande croissante en produits animaux, les investissements (publics et privés) dans le secteur doivent nécessairement être améliorés. A cet effet, les actions suivantes, entre autres, seront à entreprendre :
 - réalisation (ou actualisation) d'études de filières, en vue de la promotion de filières dont le développement peut avoir un fort impact socio-économique ;
 - mise en œuvre d'un plaidoyer fondé sur les avantages socioéconomiques comparatifs des investissements en élevage ;
 - élaboration, en rapport avec les départements ministériels concernés (Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Ministère en charge de la promotion des investissements, Ministère en charge du Commerce), de mesures incitatives pour attirer les investissements dans les filières animales ;
 - renforcement de la collaboration entre les secteurs, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'environnement ;
 - renforcement du partenariat avec les collectivités locales pour tirer parti des possibilités de financement local.
- La 2 : Renforcement des capacités d'intervention des services d'élevage. Les défis actuels auxquels fait face le secteur impliquent également des services d'élevage efficaces et adaptés au contexte. A cet effet, les actions suivantes s'avèrent nécessaires :
 - formation/recyclage du personnel ;
 - réhabilitation, construction et équipement des services d'élevage ;
 - amélioration de la mobilité des agents.
- La 3 : Adaptation du cadre législatif et réglementaire du secteur. Un comité de révision des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'élevage, qui, s'ils ne sont pas inadéquats, sont devenus obsolètes pour la plupart, sera mis en place.
- La 4 : Renforcement du système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques sectorielles et de la communication. Pour répondre aux besoins d'efficacité et d'efficience des investissements publics dans le secteur, les interventions suivantes se révèlent essentielles :
 - l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication interne et externe ;
 - l'internalisation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) à tous les niveaux du MEPA à travers le renforcement des capacités des acteurs et l'élaboration de manuels des procédures de planification, d'exécution et de suivi évaluation des activités et des résultats intégrant la GAR;
 - la réalisation du premier recensement national de l'élevage ;
 - le développement des activités de statistiques d'élevage par le renforcement des capacités en statistiques des services d'élevage et la mise en œuvre durable du Système d'information de gestion de l'élevage (SIGEL) au moyen d'un financement pérenne ;
 - l'élaboration de textes réglementant les mécanismes de planification et de suivi évaluation.

- La 5 : Renforcement de l'intégration du genre dans les interventions sectorielles. La mise en œuvre des politiques d'élevage sera guidée en particulier par le souci d'impacter rapidement sur les conditions de vie des populations. Aussi, sera-t-il à cet effet, important d'intégrer le Genre dans l'ensemble des interventions sectorielles. Les actions à mener consisteront ainsi en (i) l'implication de l'ensemble des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, (ii) le ciblage des bénéficiaires qui devra garantir, d'une part, un accès équitable aux ressources, aux équipements, aux opportunités de renforcement de capacités et, d'autre part, la possibilité de profiter des effets positifs qui découlent de la mise en œuvre des politiques d'élevage (pour les hommes, les femmes et les jeunes), (iii) le développement des chaînes de valeur ayant les impacts les plus significatifs sur l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes et, enfin, (iv) le plaidoyer pour un financement pérenne du système statistique sectoriel dans l'optique de disposer de données désagrégées régulières.

4.2. Rôles et responsabilités des acteurs

La mise en œuvre de la LPDE, qui entre en droite ligne des valeurs et principes énoncés précédemment, s'appuiera sur le dispositif du MEPA et sur toutes les autres parties impliquées dans les activités d'élevage aux niveaux national, sous régional (UEMOA, CEDEAO) et international, avec pour souci de développer des synergies dans le cadre d'une démarche systémique.

Les parties prenantes peuvent ainsi être classées en acteurs internationaux, acteurs non étatiques et acteurs de la sphère publique sénégalaise :

- **les acteurs internationaux** : organisations internationales (FAO, OIE, ..) et partenaires techniques et financiers contribuant au développement du secteur ;
- **les acteurs du secteur public** : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Ministères chargés de l'élevage, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture, de l'Environnement, du Commerce, de l'Industrie, des Collectivités locales, de l'Aménagement du Territoire, de la Femme, de la Jeunesse, de l'Administration territoriale et de l'Hydraulique, institutions de recherche (ISRA, ITA) et de formation , Cellule de Lutte contre la Malnutrition, Secrétariat Exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire, Bureau Opérationnel de Suivi du PSE, ;
- **les acteurs non étatiques**: les ONG, les organisations de producteurs, la Grappe « Elevage : productions et industries animales », les interprofessions des filières animales, les acteurs privés (industriels, commerçants), les associations de consommateurs.

L'ensemble de ces acteurs seront associés, à des niveaux de responsabilité différents, à la mise en œuvre de la LPDE.

5. CADRE DE SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre de la LPDE sera supervisée par un comité de pilotage présidé par le Ministre de l'Elevage et des Productions Animales, dans lequel siégeront les services techniques du MEPA, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère du Commerce, le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE, le Secteur privé, les Organisations de producteurs, les Partenaires techniques et financiers, la Cellule de Lutte contre le Malnutrition (CLM) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire (SE CNSA). La Cellule des Etudes et de la Planification (CEP) assurera le secrétariat du comité de pilotage, conformément au décret 543-2012 du 24 mai 2012, relatif à la création, la généralisation et les modalités de la planification stratégique par les CEP des différents ministères. L'approche inclusive et participative guidera les activités du comité de pilotage, en vue de développer les synergies nécessaires pour l'efficacité et l'efficience dans les interventions.

Le comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique de suivi-évaluation qui regroupera les représentants de l'ensemble des services techniques du MEPA. Le Comité de pilotage et le Comité technique seront mis en place par arrêté.

Le comité technique de suivi sera présidé par le Secrétaire Général du MEPA et le Coordonnateur de la CEP en assurera le secrétariat. Le comité technique aura en charge, entre autres, le suivi des indicateurs identifiés dans le Cadre de mesure des résultats du secteur²⁵.

L'information à collecter sera remontée de façon ascendante de structures déconcentrées du MEPA au niveau central. La CEP, qui a en charge la coordination du système statistique et le suivi-évaluation du département ministériel sera responsable de la coordination, de la collecte, du traitement, de l'analyse et du stockage des données, en rapport avec l'ensemble des services du MEPA impliqués dans la mise en œuvre du Système d'information et de Gestion de l'Elevage (SIGEL) mis en place par le MEPA. Les rapports produits dans le cadre du suivi seront soumis au comité de pilotage pour validation.

Le mécanisme de suivi-évaluation permettra, d'une part, de fournir les informations requises sur l'état de mise en œuvre de la stratégie et sur le niveau d'atteinte des résultats, afin de pouvoir impulser les ajustements et réorientations nécessaires et, d'autre part, d'améliorer le processus de gestion des savoirs.

Le Cadre de suivi-évaluation de la LPDE sera articulé à celui mis en place au niveau national dans le cadre du suivi de PSE, conformément à l'esprit du Cadre harmonisé créé par le décret 2015-679 du 26 mai 2015 portant création du CASE (Cadre harmonisé de Suivi-évaluation). Un manuel de suivi évaluation sera élaboré pour préciser les mécanismes de fonctionnement du suivi-évaluation, ainsi que les outils et rapports à produire.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la LPDE, deux évaluations seront réalisées, à savoir, une évaluation à mi-parcours en 2019, en vue d'un recadrage et d'un réajustement de la stratégie nécessaires à opérer et une évaluation finale en 2021, pour apprécier le niveau d'atteinte des objectifs qui étaient visés.

²⁵Cadre de Mesure de Résultat tiré du Plan national de Développement de l'Elevage

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition du budget de l'Agriculture par sous-secteur entre 2011 et 2015

	Budget	2011	2012	2013	2014	2015
National	Total en millions de FCFA	1 398 300	1 525 600	1 670 300	1 659 000	1 860 300
Agriculture	Budget MAER en millions FCFA	88 393	93 415	143 138	123 971	146 767
	Budget MAER en % du budget total	6,3%	6,1%	8,6%	7,5%	7,9%
Elevage	Budget MEPA en millions FCFA	10 966	8 505	10 688	13 370	14 342
	Budget MEPA en %	0,8%	0,6%	0,6%	0,8%	0,8%
Pêche	Budget MPEM en millions FCFA	12 482	14 750	16 726	16 997	11 900
	Budget MPEM en %	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%	0,6%
Environnement	Budget MEDD en millions FCFA	24 160	30 574	33 665	23 631	24 440
	Budget MEDD en %	1,7%	2,0%	2,0%	1,4%	1,3%
Agriculture au sens large	Budget Agriculture au sens large	136 001	147 243	204 217	177 969	197 450
Agriculture	Budget MAER en % du budget Agricole au sens large	65,0%	63,4%	70,1%	69,7%	74,3%
Elevage	Budget MEPA en % du budget Agricole au sens large	8,1%	5,8%	5,2%	7,5%	7,3%
Pêche	Budget MPEM en % du budget Agricole au sens large	9,2%	10,0%	8,2%	9,6%	6,0%
Environnement	Budget MEDD en % du budget Agricole au sens large	17,8%	20,8%	16,5%	13,3%	12,4%

Annexe 2 : Tableau FFOM du secteur de l'élevage

ATOUTS	CONTRAINTES
• Une volonté politique de développer le secteur (priorité dans la politique de développement économique et social). • un cheptel important et varié, composé de races adaptées au milieu. • Une situation sanitaire du cheptel relativement sous contrôle (maîtrise des grandes épizooties). • Un secteur clé dans l'amélioration de la situation nutritionnelle du Sénégal • Un cadre réglementaire propice au développement des investissements (LOASP, Code pastoral, environnement favorable à l'investissement privé (APIX), mécanisme de financement adapté (FONSTAB) et promotion de l'assurance de l'élevage). • Une forte présence des organisations de producteurs. • Existence d'institutions fortes de recherche vétérinaire et zootechnique, d'enseignement en sciences animales et médecine vétérinaire (parmi les meilleures en Afrique). • Un bon maillage du pays par des services d'élevage (niveaux central, régional, départemental et communautés rurales)	<u>Problème central</u> : faible productivité et manque de compétitivité des filières animales, en rapport avec : • une faible maîtrise des chaînes de valeur (problèmes d'alimentation et d'abreuvement du cheptel, transhumance, vol de bétail, conflits entre éleveurs et agriculteurs, difficultés liées à la collecte, à la transformation, à la conservation et à la distribution des produits animaux, sous équipement et faible niveau de technicité des élevages et des acteurs); • des problèmes liés à la transhumance; • des maladies récurrentes; • une faible résilience des systèmes d'élevage; • une faible capacité des organisations professionnelles; • des difficultés persistantes d'accès au crédit; • un niveau de financement public encore faible; • des statistiques d'élevage de faible qualité (cheptel non recensé jusqu'ici). • Faiblesse de l'investissement privé
OPPORTUNITES	MENACES
• Existence d'espaces économiques (UEMOA, CEDEAO); • Existence d'un marché d'exportation de produits animaux (miel, cire, cuirs et peaux, volailles, aliment, porc, équidés, etc.). • Existence d'une politique d'élevage commune au niveau continental (LiDeSA) • Existence de politiques et de programmes économiques régionaux (PDDAA, PRIA, PNIA) favorables au développement de l'élevage • engagement des PTF depuis la Déclaration de Nouakchott en 2013 à se coaliser en faveur du pastoralisme ; • Développement de filières productives pour satisfaire la demande nationale et réduire les importations • Existence d'un important potentiel en ressources agropastorales diversifiées (eau, pâturages, sous-produits agricoles et agroindustriels) dans les différentes zones agroécologiques.	• Ouverture à une concurrence rude des marchés nationaux suite à la signature des APE • Mondialisation et faiblesse des économies du sud (OMC et concurrence des pays grands producteurs et exportateurs de produits animaux) • Insécurité dans la sous-région ou les pays voisins (Mali, Mauritanie, ...) • Vulnérabilité du cheptel aux aléas (feux de brousse, abreuvement, sécheresse, etc.) • Effets du changement climatique (pluies hors saison, inondations, sécheresse, désertification, etc.) • Apparition de maladies émergentes, ré-émergentes et transfrontalières • Problèmes fonciers, liés notamment à la réduction de l'espace pastoral et à l'urbanisation • Vol de bétail (impact sur les investissements)

Annexe 3 : Cadre Stratégique

	LPDE 2017-2021	« Un secteur de l'Élevage compétitif, satisfaisant de manière durable la demande nationale en produits animaux et assurant la promotion socioéconomique de ses acteurs »
---	-------------------	--

